

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE HERGNIES
59199

Séance du 14 décembre 2022

DEPARTEMENT

NORD

Date : 14/12/2022

Numéro : 2022-076

L'an deux mille vingt deux

et le 14 décembre

à 18 heures 00

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Jacques SCHNEIDER**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal et en exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
27	18	24

Date de la convocation
08/12/2022

Date d'affichage
08/12/2022

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Jean DANGLETERRE, Abel MERCIER – Adjoint

Maurice DENIS, Anne VILLAIN, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Cédric WAWRZYNIAC, Antoine RICHARD, Julie DI-CRISTINA, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Françoise GRARD qui donne pouvoir à Abel MERCIER
Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Anne VILLAIN
Bruno KOPCZYNSKI qui donne pouvoir à Marie-Pierre SLATKOVIE
Séverine CLEMENT qui donne pouvoir à Frédéric VINCHENT
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER
Virginie VAN VOOREN qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAC

Absents :

Laurent SIGUOIRT
Sandrine DUMONT
Betty FRANQUET

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

A été nommée secrétaire de séance : Julie DI-CRISTINA

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2022

le 21/12/2022

Vu le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2022 ;

et publication,

du 21/12/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE

A l'unanimité par 24 voix pour,

ou notification

du

– **d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2022.**

Publication sur le site internet

Le 31/05/2023

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER

